

Communiqué de presse

Le contournement de Beaumont-sur-Vesle ouvert à la circulation vendredi

Châlons-en-Champagne, le 2 juillet 2014

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

L'information est loin d'être anodine pour bon nombre d'automobilistes : ce **vendredi 4 juillet à 11 heures** aura lieu l'inauguration du contournement de **Beaumont-sur-Vesle**. D'autant que juste après cette cérémonie (soit probablement entre 11 h 30 et midi), il sera procédé à la mise en circulation tant attendue de cette portion de route.

« Tant attendue » n'étant pas une expression toute faite. En effet, un trafic routier important de l'ordre de **20 000 Véhicules par jour** dont près de 25% de poids lourds traverse quotidiennement la commune de Beaumont-sur-Vesle, située sur le tronçon de la RD944 reliant **Reims à Châlons-en-Champagne**.

Une situation qui n'est pas sans engendrer des problèmes de sécurité et de nuisances. D'autant qu'on compte également **plus de 500 autorisations de passages de convois** exceptionnels délivrés par an.

Ce contournement est une opération sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général de la Marne, subventionnée par l'Etat et la Région Champagne-Ardenne. Un projet pebnsé par le Département dans une logique de **sécurisation de l'itinéraire** et de **dissuasion du trafic Poids Lourds**.

Le Conseil Général visait en effet les objectifs suivants :

- Sécuriser l'itinéraire pour ses usagers et pour les riverains de l'axe routier
- Réduire les nuisances pour la dernière zone urbanisée traversée : Beaumont-sur-Vesle
- **Favoriser l'utilisation de l'autoroute A4** notamment pour le trafic PL de transit par des aménagements dissuasifs sur l'itinéraire départemental.

5 études de tracés différentes furent étudiées de très près. La solution finalement retenue présente un linéaire de **3 km** et est composée comme suit :

- raccordement au giratoire existant côté Nord (Reims)
- tracé longeant l'autoroute A4
- traversée de la voie communale de Verzy via un ouvrage d'art en (passage sous la voie communale)
- raccordement sur la RD944 existante via un carrefour ne permettant uniquement que le mouvement de Chalons vers Beaumont sur Vesle

*En concertation avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement et considérant un caractère technico-économique, il a été décidé de considérer **un tirant d'air de 5m50**. Ce gabarit permet le franchissement de plus de 82% des convois par le contournement, les convois dépassant 5m50 de hauteur continueront à traverser la commune de Beaumont sur Vesle via l'ancien tracé de la route départementale 944.*

La solution retenue présente par ailleurs des mesures permettant de **réduire les impacts "environnementaux"** et notamment :

- création d'un merlon antibruit paysagé côté Sud en protection des habitations les plus proches
- aménagement des délaissés situés entre le contournement et l'A4 (zone d'habitat favorable à la petite faune)
- prise en compte des activités agricoles (rétablissement chemins, déplacement aire de dépôt betteraves,...)
- signalisation des commerces

Contraintes et études de tracés

L'opération de contournement de Beaumont s'est inscrite dans un contexte assez contraint :

Au NORD des enjeux de préservation des ressources en eau, des milieux naturels et de zones inondables extrêmement importants :

- Protection de la ressource en eau (captage "Voie Gerbais")
- Richesse écologique : la vallée de la Vesle abrite des secteurs présentant un intérêt écologique tant à l'échelle régionale qu'européenne. Deux zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sont répertoriées, ainsi qu'une zone recensée à l'inventaire des sites d'intérêt communautaire (site Natura 2000).
- Risque d'inondation : au-delà du canal de l'Aisne et de la Marne, se situent le lit majeur de la Vesle et de la Prosne en partie inondable.

Pour toutes ces raisons, les variantes NORD ont été écartées.

Voilà pourquoi l'étude s'est naturellement portée au SUD entre la commune de Beaumont et les grandes infrastructures que sont l'autoroute A4 et la LGV :

Le budget de l'opération

Cout de l'opération (compris études, travaux, indemnisations aux propriétaires et exploitants, archéologie,...) : **6 Millions d'euros TTC, avec les participations de l'Etat (15% soit environ 900.000 €) et la Région (15% soit environ 900.000 €)**

Le chantier en quelques dates

- novembre 2010 : concertation au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme
Cette concertation a notamment conclu à la mise en place de merlons paysagers anti-bruit supplémentaires pour protection des lotissements "les murs" et "saint-Eloi".
- avril 2011 : diagnostic archéologique
La réalisation de ce diagnostic ayant permis de découvrir plusieurs traces d'occupation anthropique datant de la protohistoire et de l'époque antique, il s'est avéré nécessaire de mener des fouilles archéologiques préventives sur une partie de l'emprise du projet.
- décembre 2011 : enquête relative à la déclaration d'utilité publique
- Juin 2012 : fouilles archéologiques préventives
- Août 2012 à Avril 2013 : Travaux de construction de l'ouvrage d'art
- Mai 2013 à octobre 2013 : Travaux de Terrassements, chaussée
- Avril 2014 à Juin 2014 : Travaux de chaussée (raccordement sur RD94 existante côté Chalons), équipements

Contacts presse :

- Jérôme GORGEOT
Attaché de presse
gorgeotj@cg51.fr
03.26.69.81.65